

## **CONVOCAATION DU 27 NOVEMBRE 2018**

Le conseil municipal se réunira jeudi 06 décembre 2018 à 20 heures en session ordinaire à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Procès-verbal de la séance du 08 novembre 2018 ;
- Subventions DETR, DSIL et Amende de police ;
- DM n° 01 – Lotissement des Tilleuls ;
- DM n° 03 – Commune ;
- Devis ;
- Soirée des vœux – organisation ;
- Question diverses & imprévues.

---

### **SEANCE DU 06 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – M. BROSSIER – Mme PESCHÉ – MM. HOUSSAIS – BRETON.

**ETAIENT EXCUSES** : MM. GIRAUD – BUFFET - GEAI ;

**NON EXCUSE** : M. CORTYL ;

**SECRETAIRE** : M. BRETON.

---

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 08 novembre. Suite à une réponse négative, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **SUBVENTION DETR 2019**

*Délibération n° 20181206\_01*

Madame le Maire propose dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du bourg et de l'allée principale du cimetière, de faire une demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » pour l'année 2019. Le devis estimatif présenté par le cabinet d'étude s'élève à 36 679,25 € HT.

- Coût estimatif HT	36 679,25 €
- Subvention DETR (20%)	7 335,85 €
- Subvention DSIL (20%)	7 335,85 €
- Amende de Police (25%)	4 219,81 €
- Autofinancement	17 787,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

---

### **SUBVENTION DSIL 2019**

*Délibération n° 20181206\_02*

Madame le Maire propose dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du bourg et de l'allée principale du cimetière, de faire une demande de subvention au titre de la DSIL « Dotation de soutien à l'investissement local » pour l'année 2019. Le devis estimatif présenté par le cabinet d'étude s'élève à 36 679,25 € HT.

- Coût estimatif HT	36 679,25 €
- Subvention DETR (20%)	7 335,85 €
- Subvention DSIL (20%)	7 335,85 €
- Amende de Police (25%)	4 219,81 €
- Autofinancement	17 787,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la demande de subvention au titre de la DSIL pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

### **SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2019**

*Délibération n° 20181206\_03*

Madame le Maire propose dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du bourg, de faire une demande de subvention au titre des « Amendes de Police » pour l'année 2019. Le devis estimatif présenté par le cabinet d'étude s'élève à 36 679,25 € HT (aménagement entrée de bourg : 16 879,25 € HT et aménagement cimetière : 19 800,00 € HT).

- Coût estimatif HT	36 679,25 €
- Subvention DETR (20%)	7 335,85 €
- Subvention DSIL (20%)	7 335,85 €
- Amende de Police (25% de 16 879,25 € HT)	4 219,81 €
- Autofinancement	17 787,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET LOTISSEMENT DES TILLEULS**

*Délibération n° 20181206\_04*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un mail reçu de Madame DUFROU Armelle, Trésorière, nous devons prendre une décision modificative sur les stocks du lotissement des Tilleuls.

Le conseil municipal, et après délibération, DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
040/3355	Travaux	+ 9 860,75 €	
16/16878	Autres organismes et particuliers		+ 9 860,75 €
	Pour mémoire BP	49 837,25 €	52 045,65 €

<b>Nouveau total BP</b>		<b>59 698,00 €</b>	<b>61 906,40 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
042/7133	Variation des en-cours de production de biens		+ 9 860,75 €
65/6522	Reversement à la commune	+ 9 860,75 €	
65/658	Charges diverses de la gestion	+ 5,00 €	
65/605	Achats de matériel, équipements et travaux	- 28 005,00 €	
Pour mémoire BP		73 538,26 €	73 538,26 €
<b>Nouveau total BP</b>		<b>83 399,01 €</b>	<b>83 399,01 €</b>

### **DECISION MODIFICATIVE N° 03 – BUDGET COMMUNE**

*Délibération n° 20181206\_05*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un mail reçu de Madame DUFROU Armelle, Trésorière, nous devons prendre une décision modificative sur les stocks du lotissement des Tilleuls et sur la commune

Le conseil municipal, et après délibération, DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
27/27638	Autres établissements publics	+ 9 860,75 €	
21/2183	Matériel de bureau et informatique	- 5 000,00 €	
23/2313-148	Maison des Associations	- 4 860,75 €	
Pour mémoire BP		187 948,34 €	187 948,34 €
<b>Nouveau total BP</b>		<b>187 948,34 €</b>	<b>187 948,34 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
75/7551	Excédent des budgets annexes		+ 9 860,75 €
011/6042	Achats prestations de services	+ 3 100,00 €	
011/6132	Locations immobilières	+ 3 700,00 €	
011/6156	Maintenance	+ 300,00 €	
014/7391172	Dégrèvement THLV	+ 100,00 €	
65/6574	Subventions associations	+ 1 000,00 €	
65/65888	Autres	+ 1 660,75 €	
Pour mémoire BP		476 452,97 €	476 452,97 €
<b>Nouveau total BP</b>		<b>486 313,72 €</b>	<b>486 313,72 €</b>

### **DEVIS**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint. Ce dernier explique que nous avons redemandés un devis à l'entreprise Perrinel, concernant la VMC à la Mairie et la Salle du Vallon, et un autre devis a été demandé auprès de l'entreprise BGP Prod'homme. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de BGP Prod'homme.

Le 1<sup>er</sup> devis de l'entreprise PERRINEL était de 1 821,32 € HT et le 2<sup>nd</sup> est de 2 807,04 € HT.

Après délibération, le conseil municipal attend de voir le devis de l'entreprise BGP Prod'homme.

## **SOIREE DES VŒUX - ORGANISATION**

Madame le Maire demande au conseil municipal de voir l'organisation de la soirée des vœux prévu le « samedi 12 janvier 2019 ». La soirée débutera par le discours du Maire, suivi par la présentation des associations. Il faudra prévoir les cadeaux, bonbons pour les enfants de moins de 10 ans, ainsi que la boisson et les galettes auprès du Petit Athéen.

---

## **COURRIER ADMINISTRÉ**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu un mail d'un administré concernant des dégâts subit par l'un de ces logements concernant les feuilles allant sur la toiture de l'habitation. Madame le Maire précise qu'entre temps la personne l'a recontactée, Madame le Maire lui a précisé que le nécessaire allait être fait.

---

## **TEM 53 – RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu le rapport d'activité 2017 du Territoire d'Energie de la Mayenne. Celui-ci a été transmis par mail.

---

## **REPAS DES AINES**

*Délibération n° 20181206\_06*

Madame le Maire rappelle que le repas des Aïnés d'Athée aura lieu le samedi 23 février 2019 à la salle de l'Oudon.

Le repas sera assuré par le « Petit Athéen », le service sera effectué par 6 / 7 personnes et leurs repas seront offerts.

Considérant le coût de la journée, le conseil municipal, après délibération, décide d'augmenter les tarifs 0,50 € par rapport à 2018 pour les participations des convives. Les tarifs 2019 seront les suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| - Personne « habitant Athée ayant 60 ans et + » | 17,50 € |
| - Conjoint ayant – 60 ans                       | 19,50 € |
| - Retraités et conjoints hors commune           | 23,50 € |

L'animation sera réalisée par les membres du conseil (quizz + lot).

---

## **COURRIERS**

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu en Mairie par la FFMC Motards & Citoyen 53, concernant l'application de l'article R412-6 du Code de la route, au sujet de « Non au radars embarqués destiné au secteur privé, Non au 80 km/h ». Ce dernier demande un vote par arrêté municipal. Madame le Maire ne souhaite pas y participer.

---

## **CO-PROLIS**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a rencontré une personne de la société Co-Prolis concernant des produits pour le désherbage. Elle leur a demandé de repasser au printemps afin d'effectuer des tests.

---

## **TRANSFERT VAISSELLES SALLE DES LOISIRS AU FONDS DE COMMERCE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la salle des Loisirs est équipée de tasses à café et qu'il y en a beaucoup. Elle a pensé à intégrer le surplus dans le fonds de commerce « Le Petit Athéen ». Le conseil municipal valide l'intégration des tasses à café dans le fonds de commerce.

---

## **VOIRIE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal de la voirie retenue pour 2019 :

- **PATA** (point à temps) : **2 829 €**
- **Prépa ESU** : **4 814 €** (VC 104 Launay de la voie verte au Bois Gautier / VC 104 du Bois Gautier à RD 602 / CR Bas St Sulpice / CR Gaulerie et CR Courbure)
- **Reprofilage Enrobé** : **7 106 €** (VC 7 du Clos)
- **ESU** « Enduit superficiel d'Usure » : **7 014 €** (VC104 Launay de la voie verte à VC 7 du Clos et CR Bordage)
- **Rechargement** : **9 530 €** (VC 7 du Clos « Feuchaux »)
- **Curage** : **4 954 €** (VC 104 Launay de la voie verte au Bois Gautier / VC 104 du Bois Gautier à RD 602 / CR Bas St Sulpice / CR Gaulerie et CR Courbure)

Le montant total prévu pour la voirie 2019 est de 36 247 €.

---

La prochaine séance aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 20 heures.

---

La séance s'est achevée à 21 heures 45.

## **SIGNATURES**

*Marie-Josèphe GUILLET*

*Alain PAILLARD*

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Alain BROSSIER*

*Nicole PESCHÉ*

*Nicolas HOUSSAIS*

*Willy BRETON*